

remerciements et nos félicitations à ceux qui l'ont accompli. Quel jugement porteront les examinateurs, les spécialistes, les étrangers sur ces travaux variés et sur ces méthodes? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, l'Exposition aura cet avantage de permettre de constater ce qu'il y a de bon et de défectueux dans notre système, ce qu'il faudra conserver ou réformer.

Tous les travaux soigneusement et solidement encaissés pourront être envoyés par *express* à l'adresse indiquée sur la carte qui accompagne cette circulaire, à partir du 1er février.

Les frais de transport seront payés à Montréal.

On est instamment prié de ne pas attendre plus tard que le 1er mars pour faire cet envoi.

On n'aura qu'à fixer la carte ci-jointe sur le haut et l'un des côtés de la caisse, en ayant le soin d'y ajouter le nom de l'école, du collège ou de l'institut.

Chaque maison-mère devra mettre ensemble les travaux de ses diverses maisons.

Nous serions bien reconnaissant aux Supérieurs, à messieurs les Principaux et aux Instituteurs, s'ils voulaient nous envoyer, sous pli cacheté, une liste assez détaillée des ouvrages, des tableaux, des albums et des cahiers qu'ils destinent à l'Exposition.

Que l'on veuille à ce que le nom de chaque élève soit inscrit sur son travail, ainsi que son âge. Il sera pris le plus grand soin de ces travaux que l'on nous confiera.

Monseigneur l'archevêque a bien voulu mettre à notre disposition pour les recevoir sa nouvelle cathédrale. Nous aurions aimé à en faire une exposition ici même, avant de les expédier à l'Exposition Colombienne, mais le temps nous fait absolument défaut. Ils partiront encaissés, tels que nous les aurons reçus, vers le 15 de mars, et nous serons à Chicago pour surveiller leur installation. L'Exposition terminée, ils seront fidèlement renvoyés à leurs propriétaires.

P. N. BRUCHESI, CHAN.,

Com. de la Prov. de Québec, pour la partie scol. cathol., à l'Exp. de Chicago.

Archev. de Montréal, le 20 janvier 1893.

P.-S.—Prière à tous ceux qui doivent prendre part à l'Exposition scolaire de nous envoyer le nom et l'adresse de leur établissement. Prière aux communautés de donner la liste de leurs succursales. Cette liste nous est demandée par les directeurs de l'Exposition et sera insérée dans le catalogue officiel, que l'on prépare actuellement à Chicago.

Nous donnons ici l'adresse à laquelle chaque caisse et chaque paquet devront être expédiés à Montréal :

M. le chan. BRUCHESI, Commissaire,
Nouvelle cathédrale catholique,
Rue Dorchester, Montréal.

Actes et Documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en conseil, de nommer l'honorable Thomas Chapais, membre du Conseil Législatif de la province de Québec, de la cité de Québec, membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, en remplacement de l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, démissionnaire.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire.

Gazette officielle, 17 décembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 décembre courant (1892), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles :

Comté de Saguenay, Saint-Patrice de la Pentecôte : M. Philippe Poitras, en remplacement de M. Louis Gauthier, qui a quitté la municipalité.

Comté de Témiscouata, Trois-Pistoles. No 1 : M. Joseph Rioux, seigneur, en remplacement de M. Wilfrid Massé, qui a quitté la municipalité.

Comté de Terrebonne, Saint-Sauveur : M. Moïse Raymond dit Labrosse, en remplacement de M. Elie Beaulieu, décédé. — *Gazette officielle*, 17 décembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité de Saint-Joseph, comté de Beauce, les lots du cadastre de la paroisse Saint-Joseph de Beauce, savoir : depuis et y compris les lots numéros 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515